MC2IT SAS
29 Rue Gine 34690 FABREGUES
Tél. +33 (0) 4 99 52 89 28
contact@mc2it.com | www.mc2it.com

CONTRAT – CADRE ANNUEL

Entre les signataires :

La société MC2IT SAS au capital de 60 000, 00 euros, dont le siège social est situé à 29 rue Gine 34690 Fabrègues, Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 889 115 242 représentée par Monsieur Florent Clergue en sa qualité de Président,

Ci-après désignée : « MC2IT »

D'une part

Et

La société

SIRET

Dont le siège social est situé

Représentée par

En sa qualité de

Ci-après désignée : « Le Client »

D'autre part,

MC2IT a une activité de grossiste en matériel informatique et/ou prestations de services.
Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT
Le présent contrat a pour but de définir les conditions commerciales accordées par MC2IT au Client pour la fourniture, de produits et/ou services, telles qu'elles résultent de la négociation commerciale dans le respect de l'article L441-6 du Code de Commerce.

Article 2 : CONDITIONS DE VENTE DE PRODUITS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES (Art. L.441-7-I- 1° C.COM) Les conditions de vente applicables entre les Parties sont celles des Conditions Générales de Vente de MC2IT telles que détaillées en annexe du présent contrat, et disponibles sur le site internet de MC2IT
http://www.grossiste-informatique.com
Les prix et les offres promotionnelles sont également consultables sur le site internet de MC2IT
http://www.grossiste-informatique.com

MC2IT SAS
29 Rue Gine 34690 FABREGUES
Tél. +33 (0) 4 99 52 89 28
contact@mc2it.com | www.mc2it.com

ARTICLE 3 – LES PRESTATIONS DE SERVICES A DESTINATION DES CONSOMMATEURS OU DES REVENDEURS ET NE RELEVANT PAS DES OBLIGATIONS D'ACHAT ET DE VENTE. (ART L.441-7 I 2° C. COM)
A la date de signature du présent Contrat, MC2IT et le Client n'ont convenu d'aucun service visé par le présent article. Tout service futur fera l'objet d'un avenant entre MC2IT et le Client prévoyant une rémunération particulière.

Article 4 : SERVICES DISTINCTS DE CEUX PREVUS AUX ARTICLES PRECEDENTS
(Art. L 441-7-I- 3° C. Com)
A la date de signature du présent Contrat, MC2IT et le Client n'ont convenu d'aucun service visé par le présent article. Tout service futur fera l'objet d'un avenant entre MC2IT et le Client prévoyant une rémunération particulière.

Article 5 : PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT
Le présent Contrat prend effet entre les Parties à compter de sa date de signature et pour une période d'un an. A l'expiration de cette période, il sera reconduit tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Article 6 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE
Le présent Contrat est soumis à la loi française.
Tout litige ou difficulté liés à l'application du présent contrat seront soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de Montpellier ou « du siège du Vendeur » et ce même en cas d'appel en garantie, d'action en nullité, de pluralité de défendeurs, de procédure d'urgence ou conservatoire en référé ou sur requête.

Pour MC2IT

Florent Clergue

Pour le Client

LE :

FAIT A :

NOM ET PRENOM

QUALITE DU SIGNATAIRE